

PROVENCE SYNDIC TRANSACTION

Le Voltaire 4/6 Avenue Roger Salengro
13400 AUBAGNE

PROCES VERBAL

de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 29/03/2008

De la résidence LES HAUTS DE FONTSAINTE
sise AVENUE DE BAGUIER 13600 LA CIOTAT

Les copropriétaires de la résidence LES HAUTS DE FONTSAINTE sise AVENUE DE BAGUIER 13600 LA CIOTAT se sont réunis en Assemblée Générale le 29/03/2008 à 08:00 à SALLE DU CIQ FONTSAINTE AVENUE DU BAGUIER 13600 LA CIOTAT sur convocation qui leur a été notifiée par le syndic dans les formes et délais réglementaires afin de délibérer sur l'ordre du jour joint à la convocation.

Ont été déposés sur le bureau :

- La feuille de présence signée par chaque copropriétaire et chaque mandataire entré en séance
- Les accusés de réception des convocations
- Le règlement de copropriété
- La feuille de présence signée par chaque copropriétaire et chaque mandataire entré en séance

Cette feuille de présence a été contrôlée et signée par le président de séance, et il est constaté que :

Sont présents ou représentés: 128 sur 276 totalisant 80427 / 142172 tantièmes

ACQUAVIVA GERARD (1450) - ALBARES ROSE MARIE (392) - ALLIEZ HENRI (680) - ANASTASIO LOUIS (467) - ANDRE CHARLOTTE (452) - ARGANT JEAN (440) - ARNAUD DANIEL (420) - ARNAUD JACQUES (1437) - AUREL MARIE-CLAIRE (695) - BARBERA STEPHANE (548) - BARRAU JACQUES (448) - BEDEL FRANCOISE ET ELIE (1361) - BELLAVITA ARMANDE (299) - BERNARD REYMOND VITAL (387) - BERTOLINI GERARD (450) - BEZE MAURICE (369) - BICEGO RENE (510) - BIGUET GUY (412) - BOISSY JACQUES (473) - BOLOGNA ROBERT (788) - BOYADJIAN ROSE (750) - BUCHAILLARD DANIEL (544) - BUJOLI JEAN (1488) - BULARD PIERRE (686) - BUSSERS MARIE PAULE (1442) - CAFFIN JEAN (442) - CAILLOL MADELAINE (347) - CARABELLI CHRISTIANE (1176) - CAYOL SERGE (744) - CHABRAN JACQUELINE (472) - CHAMBORD XII (421) - CHANSEL/FRADIN BERNADETTE (1346) - CHATAING IRMA (332) - CLAUDE MICHELE (325) - COPPOLA BERNARD (387) - CORONA ARMAND (416) - COSTA YVETTE (641) - COSTANTINO RENEE (318) - CUMIN BERNARD (742) - CUZIN MIREILLE (1086) - DAHMAN JACQUELINE (387) - DAL CAPELLO JEAN PIERRE (1200) - DANISE GERARD (777) - DARDOUR ANDRE (1571) - DE FOURNOUX LA CHAZE ANNE (911) - DE FRANCESCHI JEANINE (716) - DECHAVANNE PIERRETTE (1269) - DELTRIEU ANDRE (563) - DEPRICK COTE GERARD (321) - DEREY JEAN PIERRE (977) - DEVEAUX JEAN PIERRE (353) - DI BENEDETTO JOSEPH (359) - DI GIULIO VERANE (435) - DI SERIO ROBERT (345) - DOILIN YVES (479) - DUGELAY MAURICE (544) - EMERY NICOLE (1108) - ESCARRAS GENEVIEVE (704) - FERRER FRANCETTE (547) - FONTANINI/BIASCI LEONE (427) - FOURNIER MICHEL (346) - FRANCAL DANIEL (992) - FUCILI DANIEL (678) - GALEOTTI LAVAL (264) - GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004) - GATTA JOSEPH (392) - GEORGES JEAN PIERRE (369) - GILLE JEANINE (1381) - GIRARD MICHEL PAUL (435) - GOBLET MADELAINE (319) - GONCALVES DOS SANTOS JOSE (480) - HOURS JEAN CLAUDE (440) - HUMILIER PASCAL (598) - IVALDI MAURICE (618) - JAXEL LOUIS (417) - JOURNEAU CHRISTIAN (402) - JUAN GUILLAUME (1200) - JULIEN JEANNE (661) - JUTEAU JEAN PAUL (529) - KALFON GILBERT (1608) - L ESCAPADE (803) - LAMBERT SERGE (330) - LE MEDO MICHEL (1292) - LEGUET (108) - LOCHON JEAN (386) - MAIN MIREILLE (952) - MALDONADO PATRICK (675) - MARSEILLE JACQUES (377) - MARTIN LOUIS (46) - MARTINAGE EMILIE (432) -

MATTIO MARC (1157) - MICHEL SIMONE (600) - MINASSIAN FRANCK (776) - MOMBELLI CARMEN (421) - MOMBELLI CARMEN (747) - MOMBELLI JEAN PIERRE (385) - MOULET ABEL (96) - MOULET CLAUDE (330) - MOURADIAN HUGUETTE (627) - MOUREY MARTINE (909) - NICOLAS CHRISTIANE (750) - OURS GHISLAINE (391) - PAPAZIAN AGOP (479) - PELLETIER SIMONE (689) - PIEDFER DANIEL (710) - PIJSELMAN (15) - PINEAU CHRISTOPHE (323) - PIOT NADEJE (399) - PUSELMAN TOVE (433) - RAGUENAUD PASCAL (48) - RAGUENAUD PHILIPPE (74) - RENET JACQUELINE (518) - REY MARYSE (347) - REYRE HELENE (471) - RIGAUD YVONNE (434) - RIGO PIERRE (676) - ROBERT MICHELE (548) - SADOULET MARIE ODILE (263) - SANTONI CHRISTIANE (377) - SECCHI JEAN JACQUES (1365) - SOULIOL JEAN FRANCOIS (966) - TOCHOU THIERRY (380) - TRAMIER BERNARD (1426) - TUAL (50) - TUAL (15) - TUAL CLAUDINE (1066) - VILLEBRUN JEAN (1361) - VINSON MARIE FLORE (695) -

Sont absents ou non représentés : 148 copropriétaires totalisant 61745 / 142172 tantièmes

ABDELEFETTAH KARIM (704), ADJAMIAN PIERRE (24), ALABISIO ROSARIA (174), ALINAT MICHEL (441), AMISET ANDREE (174), ANASTASIO LOUIS (96), ANDREANI PHILIPPE (375), ANTHONY (383), ANTONORSI BERNARD (433), ARCANGELI ADOLFO (340), ATGER JOSETTE (369), AUGUSTE JEAN CLAUDE (1100), BARDOT GUY (378), BARIL JULIETTE (517), BARRACO NICOLAS (377), BEAUCHAMP PATRICK (338), BELLO MICHEL (46), BLANCHOT FRANCOIS (461), BONIFAY - CONTINI ERIC-MARTINE (66), BOSCO (419), BOUANICH (410), BOUR ROBERT (66), BOURON ALAIN (46), BOURRELLY RENE NOEL (571), BRESSON FRANCIS (546), BRETTON YVONNE (369), BUONO/MANDRAS (15), BUSSARD GREGORY (695), CALVINI ANDREE (434), CALVINI ANDREE (15), CALVRESI PRIMO (377), CAMBON NATHALIE (477), CANTERINI GILLES (330), CARRIERE PAUL (419), CATTI JACQUES (680), CECILION (1092), CERISIER PIERRE (587), CHABANEL CHARLES (155), COMBES TREMOLET ELISABETH (331), COURET MARCEL (46), COUTIN ODETTE (46), DATA RICCARDO (695), DAUJAT NEE COLIN MICHELLE (362), DE MEULENAERE ALAIN (689), DEIDDA GENEVIEVE (966), DELGUERRA JEAN LUC (601), DELLAMONICA (402), DESGACHES MICHEL (358), DROBECQ JEAN MARIE (601), DUPONT CORINNE (900), EDEN ROC (1119), EMMANUEL (48), EYMARD PIERRE (689), FABIEN LOUIS (48), FAURE LAURENT (191), FAVOT MARIE CLAIRE (48), FEKNOUS SAMMY (482), FELIUS AUGUSTE (368), FIEUZAL AUGUSTINE (379), GANZIN/MILOU CAMILLE (618), GARRIQ PASCAL (169), GASQUE RENE (438), GAZZANO PAULETTE (438), GIANNOTTI CHRISTINE (176), GIORDANENGO ELISE (331), GIUSTO ET FILS (208), GOLAY PHILIPPE (462), GONDRAN JEAN (704), GUILLAUME MARCEL (322), GUILLEZ CATHERINE (520), HIPPOCAMPE MR DEGIOANNI (191), HOLLEBEQUE PATRICK (339), INVEST IMMO DU LITTORAL (289), ISNARD HENRI (66), JADEM (369), JATZ ERIC (385), JEANNAUX CHRISTIAN (50), JEANNEROD HUBERT (421), JOGUET GUY (491), JUSKIWESKI YVON (496), KERTCHEF DANIEL (477), LE BARON BERTHE (174), LE MORVAN MARIE DOMINIQUE (279), LE PALMIER (189), LEFEUVRE CHRISTIAN (512), LENCIONI FERNAND (444), LO GRASSO ETIENNE (937), MA CORDOVANA MARIE ANTOINETTE (696), MACDONALD ROBERT (468), MACIA HENRI EMMANUEL (769), MALEVAL (382), MANDON MAURICE (794), MANOUKIAN FREDERIC (46), MARTIN MME OUDET (642), MARTIN YVETTE (346), MELIA MARTINE (399), MOLINIER CATHERINE (172), MORAZZANI RICHARD (46), MOREAU DENIS (704), MOROSSINI VIRGILE (366), MORVANT JEAN PAUL (616), MOULET NOELA (365), MOUTET RAYMOND (322), N GUYEN THE PHUNG (46), NEGREL JEAN FRANCOIS (263), NERCESSIAN JEAN (1397), PADOVANI EDWIGE (935), PELLETIER ALAIN (431), PERRACHON MARIE CLAIRE (704), PETIT ANNICK (446), PHILIP-JOET (66), PIRODDI CEDRIC (745), POIZE PHILIPPE (174), REI JEAN MARIE (338), REI MARIA ET MARGUERITE (323), RENAULT MICHELE (1881), REYNIER-GARCIN CHRISTOPHE (477), RIGAUD JEAN JACQUES (376), ROCHE ALAIN (48), ROCK RENEE (46), ROMANETTO MARIE FRANCE (323), ROSSI GEORGES (321), ROURE LUCIE (472), ROUX (746), ROYERE SERGE (46), RUGGERI JEAN LOUIS (541), RUGGIERI VALERIEN (1012), RUIZ NICOLE (695), RUIZ ROGER (66), RUSSAK DE SKIBINSKI ROSE (399), SAADE BEATRICE (167), SANDALIAN (412), SANTARELLI ANDREE (695), SAVI (11), SCHIELY ROSE MARIE (248),

SOCCODATO REGINE (279), TELLINI OLIVIER (481), TOURNIER RICHARD (174), TRAINA ERIC (319), TRAMONI RENE (359), TREMICA (552), VAILLANT (520), VALLONS DE FONTSAINTE (42), VAN NESTE MICHELLE (704), VERAY GEORGES (741), VILLETARD MARC (407), VINCIGUERRA SAUVEUR (398), VINSON JEANNE (423),

Soit un total de tantièmes des présents et représentés de : 80427 / 142172

L'assemblée se trouvant régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer dans le cadre des dispositions des articles 24, 25, 26 de la loi du 10 juillet 1965.

L'Ordre du Jour de la réunion appelle les questions suivantes énumérées dans la convocation reproduites in extenso.

Résolution n°01

01 - Election du Président de séance (Article 24)

M MALDONADO se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°02

02 - Election des scrutateurs (Article 24)

M ACQUAVIVA se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Mme REYRE se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°03

03 - Election du secrétaire de séance (Article 24)

Le syndic PST se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°04

04 - Rapport des commissaires aux comptes et du conseil syndical (pas de vote) -

Résolution n°05

05 - Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2007 pour un montant de charges annuelles de 271240.45 EUR OS (Article 24)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°06

06 - Quitus au syndic PST pour sa gestion pour la période du 01/01/2007 au 31/12/2007 (Article 24)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°07

07 - Décision à prendre concernant la répartition des frais postaux en parts égales (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 115 copropriétaires totalisant 75016 / 142172
CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 1094 / 142172
Copropriétaires ayant voté CONTRE : CAILLOL MADELAINE (347), JAXEL LOUIS (417), LAMBERT SERGE (330),
ABSTENTION : 10 copropriétaires totalisant 4317 / 142172
Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ANASTASIO LOUIS (467), ARGANT JEAN (440), BIGUET GUY (412), DELTRIEU ANDRE (563), GONCALVES DOS SANTOS JOSE (480), HOURS JEAN CLAUDE (440), LOCHON JEAN (386), MARTINAGE EMILIE (432), RIGAUD YVONNE (434), SADOULET MARIE ODILE (263),

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°08

08 - Réajustement du budget 2008 voté l'an dernier à 253000 euro (Article 24)

Il est tenu compte des travaux qui vont être exécutés cette année (travaux de réfection d'étanchéité, bâtiment B en particulier)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427

CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°09

09 - Approbation du budget prévisionnel pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 pour un montant de 257500 euro (Article 24)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 80427

CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 80427 néant

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°10

10 - Désignation du cabinet PROVENCE SYNDIC TRANSACTION comme syndic de la copropriété pour une durée de 1 an .Son mandat courra jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés à cette dernière date et qui aura lieu au plus tard six mois après la clôture et éventuellement jusqu'à la tenue de l'Assemblée en seconde lecture si la majorité de l'article 25 n'était pas atteinte en première lecture. Ses honoraires sont fixés pour cette période à la somme de 23700 euros TTC (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172

CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°11

11 - Renouvellement du mandat des membres du Conseil Syndical et/ou élection de nouveaux membres (Article 25)

M SECCHI se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Mme SECCHI se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

M DAL CAPPELLO se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

M CORONA se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

M SOULIOL se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Mme BUSSERS se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

M ACQUAVIVA se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Mme DECHAVANNE se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Mme REYRE se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

M MALDONADO se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Mme DE FRANCHESCHI se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Mme FUCILI se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

M JOURNEAU se présente :

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172

CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°12

12 - Mandat à donner au syndic et au conseil syndical de renégocier les contrats en vigueur dans la copropriété et éventuellement de changer de prestataire en fin de contrat au mieux des intérêts de la copropriété en fonction des propositions reçues (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°13

13 - Ouverture ou non d'un compte bancaire séparé (Article 25)

Il est proposé de ne pas ouvrir de compte bancaire séparé et de maintenir le compte bancaire global

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 102 copropriétaires totalisant 67833 / 142172
CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 2647 / 142172
Copropriétaires ayant voté CONTRE : BUSSERS MARIE PAULE (1442), JOURNEAU CHRISTIAN (402), L ESCAPADE (803),
ABSTENTION : 23 copropriétaires totalisant 9947 / 142172
Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ALBARES ROSE MARIE (392), ANASTASIO LOUIS (467), BARRAU JACQUES (448), BIGUET GUY (412), CAILLOL MADELAINE (347), CHAMBORD XII (421), CHATAING IRMA (332), COPPOLA BERNARD (387), DAHMAN JACQUELINE (387), DELTRIEU ANDRE (563), DOILIN YVES (479), GIRARD MICHEL PAUL (435), GONCALVES DOS SANTOS JOSE (480), HOURS JEAN CLAUDE (440), LOCHON JEAN (386), MARTINAGE EMILIE (432), MICHEL SIMONE (600), MOURADIAN HUGUETTE (627), REY MARYSE (347), RIGAUD YVONNE (434), TUAL (50), TUAL (15), TUAL CLAUDINE (1066),

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

La majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte, mais la résolution ayant obtenu le 1/3 des voix des membres du syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à l'article 25-1

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 102 copropriétaires totalisant 67833 / 142172
CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 2647 / 142172
Copropriétaires ayant voté CONTRE : BUSSERS MARIE PAULE (1442), JOURNEAU CHRISTIAN (402), L ESCAPADE (803),
ABSTENTION : 23 copropriétaires totalisant 9947 / 142172
Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ALBARES ROSE MARIE (392), ANASTASIO LOUIS (467), BARRAU JACQUES (448), BIGUET GUY (412), CAILLOL MADELAINE (347), CHAMBORD XII (421), CHATAING IRMA (332), COPPOLA BERNARD (387), DAHMAN

JACQUELINE (387), DELTRIEU ANDRE (563), DOILIN YVES (479), GIRARD MICHEL PAUL (435), GONCALVES DOS SANTOS JOSE (480), HOURS JEAN CLAUDE (440), LOCHON JEAN (386), MARTINAGE EMILIE (432), MICHEL SIMONE (600), MOURADIAN HUGUETTE (627), REY MARYSE (347), RIGAUD YVONNE (434), TUAL (50), TUAL (15), TUAL CLAUDINE (1066),

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°14

**14 - Approbation de la clause d'aggravation des charges suivant la résolution ci après :
Tout copropriétaire ou ses ayants cause qui pour une raison quelconque aggraverait les charges communes de la copropriété, supportera seul le montant de cette aggravation de charges En particulier tous les frais et honoraires engagés pour le recouvrement des sommes dues par un copropriétaire resteront à la charge du débiteur. (Article 26)**

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°15

15 - Autorisation à donner à la police ou à la gendarmerie de rentrer dans la copropriété (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172
CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant
ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°16

16 - INFORMATION SUR LES PROCEDURES EN COURS (pas de vote) -

Dossier Sté Investissement Immobilier du Littoral : réglé

Dossier SCI LE GRAND LARGE : suite à la vente aux enchères du 13 avril 2006, nous avons encaissé le 5 juillet 2007, la somme de 3455,80 euro au titre de la créance hypothécaire.

Un jugement du 15 octobre 2007 a été rendu, condamnant la SCI à régler les sommes restant dues, ainsi que 1100 euro de dommages intérêts. La décision du 28 janvier 2008 a rectifié le jugement qui contenait une erreur matérielle.

Nous sommes dans l'attente des fonds.

Dossier SCI Les Vallons de Fontsaïnte : la vente amiable des trois derniers lots appartenant à la SCI les Vallons de Fontsaïnte n'est toujours pas intervenue, pour deux raisons essentielles :

- le décès du mandataire liquidateur, Me BONARDI qui a été remplacé par Me LAURE
- une erreur de procédure affectant l'ordonnance autorisant la vente amiable. Cette erreur a été rectifiée le 28 novembre 2007.

La vente peut désormais avoir lieu sous peu.

Dossier Ravalement de façades Bat A/B : L'expert judiciaire, M TRUCCO a rendu son rapport le 25 octobre 2007. L'affaire a été renvoyée devant le juge de la mise en état au 6 mars 2008.

Dossier PIEDFER : Assignation du 27 décembre 2007 à la requête de M PIEDFER en référé pour désignation d'expert, suite à infiltrations constatées depuis février 2007.

Nous sommes dans l'attente de la désignation de l'expert judiciaire.

Résolution n°17

17 - Décision à prendre concernant les travaux de création d'une étanchéité sur la dalle des garages

a/ Vote de principe (Article 24)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 82 copropriétaires totalisant 42721 / 142172

CONTRE : 39 copropriétaires totalisant 34181 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ACQUAVIVA GERARD (1450), ARNAUD DANIEL (420), ARNAUD JACQUES (1437), BARBERA STEPHANE (548), BOLOGNA ROBERT (788), BUJOLI JEAN (1488), BULARD (686), BUSSERS MARIE PAULE (1442), CAYOL SERGE (744), CUZIN (1086), DANISE GERARD (777), DARDOUR ANDRE (1571), DECHAVANNE PIERRETTE (1269), DEPRICK (321), DI SERIO ROBERT (345), EMERY NICOLE (1108), FERRER FRANCETTE (547), FONTANINI/BIASCI LEONE (427), FRANCAL DANIEL (992), GALEOTTI/LAVAL (264), GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004), GILLE JEANINE (1381), HUMILIER PASCAL (598), KALFON GILBERT (1608), L ESCAPADE (803), LAMBERT SERGE (330), LE MEDO MICHEL (1292), MAIN MIREILLE (952), MOURADIAN HUGUETTE (627), MOUREY MARTINE (909), RENET JACQUELINE (518), REYRE HELENE (471), SECCHI JEAN JACQUES (1365), TRAMIER BERNARD (1426), TUAL (50), TUAL (15), TUAL CLAUDINE (1066), VILLEBRUN (1361), VINSON MARIE FLORE (695),

ABSTENTION : 6 copropriétaires totalisant 3138 / 142172

Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ANDRE CHARLOTTE (452), BERNARD REYMOND VITAL (387), BERTOLINI GERARD (450), BOYADJIAN ROSE (750), CHAMBORD XII (421), FUCILI DANIEL (678),

NE VOTE PAS : 1 copropriétaire totalisant 387 / 142172

Copropriétaire ne participant pas au vote : DAHMAN JACQUELINE(387)

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

b/ Mandat à donner au syndic et au conseil syndical de choisir l'entreprise qui sera chargée d'effectuer les travaux (devis HUMID EXPERT joint) (Article 25)

Mandat est donné au conseil syndical et au syndic de choisir le devis

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 92 copropriétaires totalisant 50242 / 142172

CONTRE : 29 copropriétaires totalisant 26660 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ACQUAVIVA GERARD (1450), ARNAUD DANIEL (420), BARBERA STEPHANE (548), BOLOGNA ROBERT (788), BUJOLI JEAN (1488), BUSSERS MARIE PAULE (1442), CAYOL SERGE (744), DANISE GERARD (777), DARDOUR ANDRE

8

(1571), DECHAVANNE PIERRETTE (1269), EMERY NICOLE (1108), FONTANINI/BIASCI LEONE (427), FRANCAL DANIEL (992), GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004), GILLE JEANINE (1381), HUMILIER PASCAL (598), KALFON GILBERT (1608), L ESCAPADE (803), LAMBERT SERGE (330), LE MEDO MICHEL (1292), MOURADIAN HUGUETTE (627), MOUREY MARTINE (909), REYRE HELENE (471), TRAMIER BERNARD (1426), TUAL (50), TUAL (15), TUAL CLAUDINE (1066), VILLEBRUN (1361), VINSON MARIE FLORE (695),

ABSTENTION : 6 copropriétaires totalisant 3138 / 142172

Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ANDRE CHARLOTTE (452), BERNARD REYMOND VITAL (387), BERTOLINI GERARD (450), BOYADJIAN ROSE (750), CHAMBORD XII (421), FUCILI DANIEL (678),

NE VOTE PAS : 1 copropriétaire totalisant 387 / 142172

Copropriétaire ne participant pas au vote : DAHMAN JACQUELINE(387)

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

c/ souscription de l'assurance dommage-ouvrages d'un montant forfaitaire de 2210 euro (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 92 copropriétaires totalisant 50242 / 142172

CONTRE : 29 copropriétaires totalisant 26660 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ACQUAVIVA GERARD (1450), ARNAUD DANIEL (420), BARBERA STEPHANE (548), BOLOGNA ROBERT (788), BUJOLI JEAN (1488), BUSSERS MARIE PAULE (1442), CAYOL SERGE (744), DANISE GERARD (777), DARDOUR ANDRE (1571), DECHAVANNE PIERRETTE (1269), EMERY NICOLE (1108), FONTANINI/BIASCI LEONE (427), FRANCAL DANIEL (992), GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004), GILLE JEANINE (1381), HUMILIER PASCAL (598), KALFON GILBERT (1608), L ESCAPADE (803), LAMBERT SERGE (330), LE MEDO MICHEL (1292), MOURADIAN HUGUETTE (627), MOUREY MARTINE (909), REYRE HELENE (471), TRAMIER BERNARD (1426), TUAL (50), TUAL (15), TUAL CLAUDINE (1066), VILLEBRUN (1361), VINSON MARIE FLORE (695),

ABSTENTION : 6 copropriétaires totalisant 3138 / 142172

Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ANDRE CHARLOTTE (452), BERNARD REYMOND VITAL (387), BERTOLINI GERARD (450), BOYADJIAN ROSE (750), CHAMBORD XII (421), FUCILI DANIEL (678),

NE VOTE PAS : 1 copropriétaire totalisant 387 / 142172

Copropriétaire ne participant pas au vote : DAHMAN JACQUELINE(387)

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

d/ Financement des travaux (Article 25) . Il s'agit cette année de poursuivre la consultation entamée l'an dernier

Le syndic propose que les appels de fonds soient effectués en **trois fois** :

- 1^{er} juillet 2008
- 1^{er} octobre 2008
- 1^{er} décembre 2008

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 92 copropriétaires totalisant 50242 / 142172

CONTRE : 29 copropriétaires totalisant 26660 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ACQUAVIVA GERARD (1450), ARNAUD DANIEL (420), BARBERA STEPHANE (548), BOLOGNA ROBERT (788), BUJOLI JEAN (1488), BUSSERS MARIE PAULE (1442), CAYOL SERGE (744), DANISE GERARD (777), DARDOUR ANDRE (1571), DECHAVANNE PIERRETTE (1269), EMERY NICOLE (1108), FONTANINI/BIASCI LEONE (427), FRANCAL DANIEL (992), GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004), GILLE JEANINE (1381), HUMILIER PASCAL (598), KALFON GILBERT (1608), L ESCAPADE (803), LAMBERT SERGE (330), LE MEDO MICHEL (1292), MOURADIAN HUGUETTE (627), MOUREY MARTINE (909), REYRE HELENE (471), TRAMIER BERNARD (1426), TUAL (50), TUAL (15), TUAL CLAUDINE (1066), VILLEBRUN (1361), VINSON MARIE FLORE (695),

ABSTENTION : 6 copropriétaires totalisant 3138 / 142172

Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ANDRE CHARLOTTE (452), BERNARD REYMOND VITAL (387), BERTOLINI GERARD (450), BOYADJIAN ROSE (750), CHAMBORD XII (421), FUCILI DANIEL (678),

NE VOTE PAS : 1 copropriétaire totalisant 387 / 142172

Copropriétaire ne participant pas au vote : DAHMAN JACQUELINE(387)

Résolution adoptée à la majorité des copropriétaires présents et représentés.

Résolution n°18

18 - Décision à prendre sur la poursuite du contrat d'entretien des parties communes souscrit avec la société VILLAE SERVICES à compter du 1er avril 2008 (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 90 copropriétaires totalisant 52937 / 142172

CONTRE : 27 copropriétaires totalisant 21973 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ANDRE CHARLOTTE (452), ARNAUD JACQUES (1437), BERNARD REYMOND VITAL (387), BERTOLINI GERARD (450), BOLOGNA ROBERT (788), BOYADJIAN ROSE (750), BUJOLI JEAN (1488), BULARD PIERRE (686), CARABELLI CHRISTIANE (1176), CHABRAN JACQUELINE (472), CUZIN MIREILLE (1086), DAL CAPELLO JEAN PIERRE (1200), DARDOUR ANDRE (1571), DE FOURNOUX LA CHAZE ANNE (911), DEPRICK COTE GERARD (321), DEVEAUX JEAN PIERRE (353), FERRER FRANCETTE (547), FOURNIER MICHEL (346), GALEOTTI LAVAL (264), GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004), JUAN GUILLAUME (1200), LEGUET (108), MAIN MIREILLE (952), NICOLAS CHRISTIANE (750), ROBERT MICHELE (548), SECCHI JEAN JACQUES (1365), VILLEBRUN JEAN (1361),

ABSTENTION : 11 copropriétaires totalisant 5517 / 142172

Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ACQUAVIVA GERARD (1450), ALBARES ROSE MARIE (392), ARNAUD DANIEL (420), CAILLOL MADELAINE (347), CHAMBORD XII (421), CHATAING IRMA (332), DOILIN YVES (479), LAMBERT SERGE (330), MICHEL SIMONE (600), PIOT NADEJE (399), REY MARYSE (347),

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

La majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte, mais la résolution ayant obtenu le 1/3 des voix des membres, il est procédé immédiatement à un second vote à l'article 25-1

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 90 copropriétaires totalisant 52937 / 142172

CONTRE : 27 copropriétaires totalisant 21973 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ANDRE CHARLOTTE (452), ARNAUD JACQUES (1437), BERNARD REYMOND VITAL (387), BERTOLINI GERARD (450), BOLOGNA ROBERT (788),

BOYADJIAN ROSE (750), BUJOLI JEAN (1488), BULARD PIERRE (686), CARABELLI CHRISTIANE (1176), CHABRAN JACQUELINE (472), CUZIN MIREILLE (1086), DAL CAPELLO JEAN PIERRE (1200), DARDOUR ANDRE (1571), DE FOURNOUX LA CHAZE ANNE (911), DEPRICK COTE GERARD (321), DEVEAUX JEAN PIERRE (353), FERRER FRANCETTE (547), FOURNIER MICHEL (346), GALEOTTI LAVAL (264), GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004), JUAN GUILLAUME (1200), LEGUET (108), MAIN MIREILLE (952), NICOLAS CHRISTIANE (750), ROBERT MICHELE (548), SECCHI JEAN JACQUES (1365), VILLEBRUN JEAN (1361),

ABSTENTION : 11 copropriétaires totalisant 5517 / 142172

Copropriétaires ayant voté ABSTENTION : ACQUAVIVA GERARD (1450), ALBARES ROSE MARIE (392), ARNAUD DANIEL (420), CAILLOL MADELAINE (347), CHAMBORD XII (421), CHATAING IRMA (332), DOILIN YVES (479), LAMBERT SERGE (330), MICHEL SIMONE (600), PIOT NADEJE (399), REY MARYSE (347),

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°19

19 - Décision à prendre concernant la souscription d'un contrat d'entretien avec un autre prestataire de services (devis CHIFFONNETTE SERVICES, CJ2F joints) (Article 25)

Sans objet

Résolution n°20

**20 - Décision à prendre sur les travaux de marquage au sol des parkings (Article 24)
Ces travaux seront effectués par M MOMBELLI**

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172

CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Il sera posé une plaque avec le numéro de parking

Résolution n°21

21 - A LA DEMANDE DE M GATTA, examen de son courrier et décision à prendre (article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 128 copropriétaires totalisant 80427 / 142172

CONTRE : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°22

22 - A LA DEMANDE DE M JUTEAU, décision à prendre concernant le remplacement de l'olivier qui était situé devant la terrasse du bâtiment A1 (Article 24)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 125 copropriétaires totalisant 78850 / 142172

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 1577 / 142172

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARRAU JACQUES (448), DEVEAUX JEAN PIERRE (353), MINASSIAN FRANCK (776),

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°23

23 - A LA DEMANDE DE MME CHABRAN, Examen de son courrier et décisions à prendre (courrier joint) (Article 25)

1/ Ouverture du portail toute la journée. Pose d'une horloge

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 6 copropriétaires totalisant 3538 / 142172

CONTRE : 122 copropriétaires totalisant 76889 / 142172 néant

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ACQUAVIVA GERARD (1450) - ALBARES ROSE MARIE (392) - ALLIEZ HENRI (680) - ANASTASIO LOUIS (467) - ANDRE CHARLOTTE (452) - ARGANT JEAN (440) - ARNAUD DANIEL (420) - ARNAUD JACQUES (1437) - AUREL MARIE-CLAIRE (695) - BARBERA STEPHANE (548) - BARRAU JACQUES (448) - BEDEL FRANCOISE ET ELIE (1361) - BELLAVITA ARMANDE (299) - BERNARD REYMOND VITAL (387) - BERTOLINI GERARD (450) - BEZE MAURICE (369) - BICEGO RENE (510) - BIGUET GUY (412) - BOISSY JACQUES (473) - BOLOGNA ROBERT (788) - BOYADJIAN ROSE (750) - BUCHAILLARD DANIEL (544) - BUJOLI JEAN (1488) - BULARD PIERRE (686) - BUSSERS MARIE PAULE (1442) - CAFFIN JEAN (442) - CAILLOL MADELAINE (347) - CARABELLI CHRISTIANE (1176) - CAYOL SERGE (744) - CHAMBORD XII (421) - CHANSEL/FRADIN BERNADETTE (1346) - CHATAING IRMA (332) - CLAUDE MICHELE (325) - COPPOLA BERNARD (387) - CORONA ARMAND (416) - COSTANTINO RENEE (318) - CUMIN BERNARD (742) - CUZIN MIREILLE (1086) - DAHMAN JACQUELINE (387) - DAL CAPELLO JEAN PIERRE (1200) - DANISE GERARD (777) - DARDOUR ANDRE (1571) - DE FOURNOUX LA CHAZE ANNE (911) - DE FRANCESCHI JEANINE (716) - DECHAVANNE PIERRETTE (1269) - DELTRIEU ANDRE (563) - DEPRICK COTE GERARD (321) - DEREY JEAN PIERRE (977) - DI BENEDETTO JOSEPH (359) - DI GIULIO VERANE (435) - DI SERIO ROBERT (345) - DOILIN YVES (479) - DUGELAY MAURICE (544) - EMERY NICOLE (1108) - ESCARRAS GENEVIEVE (704) - FERRER FRANCETTE (547) - FONTANINI/BIASCI LEONE (427) - FOURNIER MICHEL (346) - FRANCAL DANIEL (992) - FUCILI DANIEL (678) - GALEOTTI LAVAL (264) - GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004) - GATTA JOSEPH (392) - GEORGES JEAN PIERRE (369) - GILLE JEANINE (1381) - GIRARD MICHEL PAUL (435) - GOBLET MADELAINE (319) - GONCALVES DOS SANTOS JOSE (480) - HOURS JEAN CLAUDE (440) - HUMILIER PASCAL (598) - IVALDI MAURICE (618) - JAXEL LOUIS (417) - JOURNEAU CHRISTIAN (402) - JUAN GUILLAUME (1200) - JULIEN JEANNE (661) - JUTEAU JEAN PAUL (529) - KALFON GILBERT (1608) - L ESCAPADE (803) - LE MEDO MICHEL (1292) - LEGUET (108) - LOCHON JEAN (386) - MAIN MIREILLE (952) - MALDONADO PATRICK (675) - MARSEILLE JACQUES (377) - MARTIN LOUIS (46) - MARTINAGE EMILIE (432) - MATTIO MARC (1157) - MICHEL SIMONE (600) - MOMBELLI CARMEN (421) - MOMBELLI CARMEN (747) - MOMBELLI JEAN PIERRE (385) - MOULET ABEL (96) - MOULET CLAUDE (330) - MOURADIAN HUGUETTE (627) - MOUREY MARTINE (909) - NICOLAS CHRISTIANE (750) - OURS GHISLAINE (391) - PAPAIZIAN AGOP

(479) - PELLETIER SIMONE (689) - PIEDFER DANIEL (710) - PIJSELMAN (15) - PINEAU CHRISTOPHE (323) - PIOT NADEJE (399) - PUSELMAN TOVE (433) - RAGUENAUD PASCAL (48) - RAGUENAUD PHILIPPE (74) - RENET JACQUELINE (518) - REY MARYSE (347) - REYRE HELENE (471) - RIGAUD YVONNE (434) - RIGO PIERRE (676) - ROBERT MICHELE (548) - SADOULET MARIE ODILE (263) - SANTONI CHRISTIANE (377) - SECCHI JEAN JACQUES (1365) - TOCHOU THIERRY (380) - TRAMIER BERNARD (1426) - TUAL (50) - TUAL (15) - TUAL CLAUDINE (1066) - VILLEBRUN JEAN (1361) - VINSON MARIE FLORE (695) -

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

2/ Arrosage automatique

M Georges MOMBELLI met l'arrosage en fonction de l'état de la végétation et de la température extérieure.

Résolution n°24

24 - A LA DEMANDE DE M PINEAU, M ANDREANI, REI et TRAINA, examen de son courrier et décisions à prendre (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 10 copropriétaires totalisant 7426 / 142172

CONTRE : 118 copropriétaires totalisant 73001 / 142172 néant

Copropriétaires ayant voté CONTRE : ACQUAVIVA GERARD (1450) - ALBARES ROSE MARIE (392) - ALLIEZ HENRI (680) - ANASTASIO LOUIS (467) - ANDRE CHARLOTTE (452) - ARGANT JEAN (440) - ARNAUD DANIEL (420) - ARNAUD JACQUES (1437) - AUREL MARIE-CLAIRE (695) - BARBERA STEPHANE (548) - BARRAU JACQUES (448) - BEDEL FRANCOISE ET ELIE (1361) - BELLAVITA ARMANDE (299) - BERNARD REYMOND VITAL (387) - BERTOLINI GERARD (450) - BEZE MAURICE (369) - BICEGO RENE (510) - BIGUET GUY (412) - BOISSY JACQUES (473) - BOLOGNA ROBERT (788) - BOYADJIAN ROSE (750) - BUCHAILLARD DANIEL (544) - BUJOLI JEAN (1488) - BULARD PIERRE (686) - BUSSERS MARIE PAULE (1442) - CAFFIN JEAN (442) - CAILLOL MADELAINE (347) - CARABELLI CHRISTIANE (1176) - CAYOL SERGE (744) - CHABRAN JACQUELINE (472) - CHAMBORD XII (421) - CHANSEL/FRADIN BERNADETTE (1346) - CHATAING IRMA (332) - CLAUDE MICHELE (325) - COPPOLA BERNARD (387) - CORONA ARMAND (416) - COSTA YVETTE (641) - COSTANTINO RENEE (318) - CUMIN BERNARD (742) - CUZIN MIREILLE (1086) - DAHMAN JACQUELINE (387) - DAL CAPELLO JEAN PIERRE (1200) - DANISE GERARD (777) - DARDOUR ANDRE (1571) - DE FOURNOUX LA CHAZE ANNE (911) - DE FRANCESCHI JEANINE (716) - DECHAVANNE PIERRETTE (1269) - DELTRIEU ANDRE (563) - DEPRICK COTE GERARD (321) - DEREY JEAN PIERRE (977) - DEVEAUX JEAN PIERRE (353) - DI BENEDETTO JOSEPH (359) - DI GIULIO VERANE (435) - DI SERIO ROBERT (345) - DOILIN YVES (479) - DUGELAY MAURICE (544) - EMERY NICOLE (1108) - ESCARRAS GENEVIEVE (704) - FERRER FRANCETTE (547) - FONTANINI/BIASCI LEONE (427) - FOURNIER MICHEL (346) - FRANCAL DANIEL (992) - FUCILI DANIEL (678) - GALEOTTI LAVAL (264) - GARCIA/BES OROSIA/JACQUELINE (1004) - GATTA JOSEPH (392) - GEORGES JEAN PIERRE (369) - GILLE JEANINE (1381) - GIRARD MICHEL PAUL (435) - GOBLET MADELAINE (319) - GONCALVES DOS SANTOS JOSE (480) - HOURS JEAN CLAUDE (440) - HUMILIER PASCAL (598) - IVALDI MAURICE (618) - JAXEL LOUIS (417) - JOURNEAU CHRISTIAN (402) - JUAN GUILLAUME (1200) - JULIEN JEANNE (661) - JUTEAU JEAN PAUL (529) - KALFON GILBERT (1608) - L ESCAPADE (803) - LAMBERT SERGE (330) - LE MEDO MICHEL (1292) - LEGUET (108) - LOCHON JEAN (386) - MAIN MIREILLE (952) - MALDONADO PATRICK (675) - MARSEILLE JACQUES (377) - MARTIN

LOUIS (46) - MARTINAGE EMILIE (432) - MATTIO MARC (1157) - MICHEL SIMONE (600) - MINASSIAN FRANCK (776) - MOMBELLI CARMEN (421) - MOMBELLI CARMEN (747) - MOMBELLI JEAN PIERRE (385) - MOULET ABEL (96) - MOULET CLAUDE (330) - MOURADIAN HUGUETTE (627) - MOUREY MARTINE (909) - NICOLAS CHRISTIANE (750) - OURS GHISLAINE (391) - PAPAIZIAN AGOP (479) - PELLETIER SIMONE (689) - PIEDFER DANIEL (710) - PIJSELMAN (15) - PINEAU CHRISTOPHE (323) - PIOT NADEJE (399) - PUSELMAN TOVE (433) - RAGUENAUD PASCAL (48) - RAGUENAUD PHILIPPE (74) - RENET JACQUELINE (518) - REY MARYSE (347) - REYRE HELENE (471) - RIGAUD YVONNE (434) - RIGO PIERRE (676) - ROBERT MICHELE (548) - SADOULET MARIE ODILE (263) - SANTONI CHRISTIANE (377) - SECCHI JEAN JACQUES (1365) - SOULIOL JEAN FRANCOIS (966) - TOCHOU THIERRY (380) - TRAMIER BERNARD (1426) - TUAL (50) - TUAL (15) - TUAL CLAUDINE (1066) - VILLEBRUN JEAN (1361) - VINSON MARIE FLORE (695) -

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Proposer à la prochaine assemblée générale l'abattage des cyprès.

Résolution n°25

25 - A LA DEMANDE DE M DARDOUR, examen de son courrier et décisions à prendre (courrier joint) (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 127 copropriétaires totalisant 79683 / 142172

CONTRE : 1 copropriétaires totalisant 744 / 142172 néant

Copropriétaires ayant voté CONTRE : CAYOL (744)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 142172 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Il sera posé plusieurs panneaux.

Résolution n°26

26 - A LA DEMANDE DE MME BOLOGNA, décision à prendre sur l'élagage des deux cyprès situés à proximité du bâtiment B (Article 24)

Voir résolution n°24

Résolution n°27

27 - Information sur les problèmes causés par la VMC collective du bâtiment A (pas de vote)

Le caisson a été remplacé. Il n'y a plus de problème de bruit.

Résolution n°28

28 - BATIMENT D/E: Décision à prendre sur les travaux de mise en conformité de l'ascenseur

2

a/ Vote de principe (Article 25)

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 17 copropriétaires totalisant 5631 / 13059

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 664 / 13059

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARBERA STEPHANE (66), BUJOLI JEAN (66), FERRER FRANCETTE (532)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 13059 néant

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

La majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte, mais la résolution ayant obtenu le 1/3 des voix des membres, il est procédé immédiatement à un second vote à l'article 25-1

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 17 copropriétaires totalisant 5631 / 13059

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 664 / 13059

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARBERA STEPHANE (66), BUJOLI JEAN (66), FERRER FRANCETTE (532)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 13059 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

b/ Choix de l'entreprise (devis HERMES ASCENSEURS, ACAF, THYSSEN KRUPP joints) (Article 25)

Le devis de l'entreprise **HERMES ASCENSEURS** est mis au vote pour **18070,00 euro**

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 17 copropriétaires totalisant 5631 / 13059

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 664 / 13059

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARBERA STEPHANE (66), BUJOLI JEAN (66), FERRER FRANCETTE (532)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 13059 néant

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

La majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte, mais la résolution ayant obtenu le 1/3 des voix des membres, il est procédé immédiatement à un second vote à l'article 25-1

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 17 copropriétaires totalisant 5631 / 13059

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 664 / 13059

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARBERA STEPHANE (66), BUJOLI JEAN (66), FERRER FRANCETTE (532)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 13059 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

c/ Date d'exigibilité des appels de fonds (Article 25)

8

Le syndic propose que les appels de fonds soient effectués en **trois fois** :

- **01/01/2009**
- **01/04/2009**
- **01/07/2009**

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 17 copropriétaires totalisant 5631 / 13059

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 664 / 13059

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARBERA STEPHANE (66), BUJOLI JEAN (66), FERRER FRANCKETTE (532)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 13059 néant

Résolution rejetée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

La majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte, mais la résolution ayant obtenu le 1/3 des voix des membres, il est procédé immédiatement à un second vote à l'article 25-1

Mise aux voix, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

POUR : 17 copropriétaires totalisant 5631 / 13059

CONTRE : 3 copropriétaires totalisant 664 / 13059

Copropriétaires ayant voté CONTRE : BARBERA STEPHANE (66), BUJOLI JEAN (66), FERRER FRANCKETTE (532)

ABSTENTION : 0 copropriétaires totalisant 0 / 13059 néant

Résolution adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Résolution n°29

29 - Observations diverses ne pouvant pas faire l'objet d'un vote

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance décide de lever la séance à 12:00.

Le Présent Procès Verbal sera adressé à tous les copropriétaires et sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception aux opposants et défaillants.

Conformément aux dispositions de l'article 42 (2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} alinéas) de la Loi du 10/07/1965,

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic (L. n. 85-1470, 31 déc. 1985) dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. En cas de modification par l'assemblée générale des bases de répartition des charges dans les cas où cette faculté lui est reconnue par la présente loi, le tribunal de grande instance, saisi par un copropriétaire, dans le délai prévu ci-dessus, d'une contestation relative à cette modification, pourra, si l'action est reconnue fondée, procéder à la nouvelle répartition, Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30. (L. n. 94-624, 21 juill. 1994, an. 35-IV) Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du

Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de matière dilatoire ou abusive est de 1 000 F à 20 000 F lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'une assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26.

Le président de Séance
MALDONADO PATRICK

Assesseurs
ACQUAVIVA GERARD
REYRE HELENE

Secrétaire
LE SYNDIC

